Assurance contre la grève

Les vœux exprimés par le récent Congrès des Maîtres Imprimeurs, concernant, l'assurance contre la grève et l'organisation d'une assurance contre le chômage, sont l'objet d'une étude intéressante dans le *Bulletin officiel de l'Union syndicale des Maîtres Imprimeurs de France* (numéro de septembre).

On a l'impression que les Maîtres Imprimeurs ont la ferme résolution de résister à l'organisation ouvrière et cherchent, avec persévérance, les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Tous les travailleurs doivent s'intéresser à ces tentatives particulières. Le jour où les patrons d'une corporation auront découvert un organisme pratique de défense de leurs intérêts, ils trouveront des imitateurs.

Le journal des Maîtres Imprimeurs, par la plume de M. Vignal, demande si « l'Imprimerie doit elle-même constituer sa caisse d'assurance contre la grève au moyen d'une Mutuelle, et tenter l'essai qui a d'ailleurs réussi pour les Sociétés Métallurgiques, ou doit-elle s'adresser à une Société existante ? »

Les détails très complets donnés sur le fonctionnement possible d'une caisse corporative n'offriraient aucun intérêt général. Ils tendent à montrer que le groupement des Imprimeurs gagnerait à être autonome. « Mais ce groupement lui-même peut-il se constituer ? », demande le rapporteur de la Commission de l'Union. Et il répond : « C'est l'impossibilité absolue où nous sommes de pouvoir former ce groupement qui nous rallie à

l'opinion de nous affilier, au moins provisoirement, à la Caisse Mutuelle Industrielle et Commerciale. » Mais le rapporteur n'est pas partisan d'une affiliation immédiate, il est pour qu'on attende le moment « par une compréhension mieux étendue de leurs intérêts, les Imprimeurs se décideront à s'assurer contre la grève en assez grand nombre pour former un groupement suffisant ».

Un seul fait met donc en échec le projet de Caisse corporative d'assurance contre la grève : le manque d'empressement des Maîtres Imprimeurs à s'assurer. Mais cette éventualité peut se réaliser sous l'action d'un événement inattendu. Les ouvriers devront suivre avec attention les efforts faits en ce sens par leurs employeurs.

La constitution d'une caisse d'assurance contre la grève pourra modifier profondément la tactique ouvrière. Dans le rapport qui a servi de base de discussion à la Commission de l'Union. des Maîtres Imprimeurs, on estime, en effet, que la Caisse-grève entre Imprimeurs est possible par ce fait que « les Imprimeurs disséminés sur tout le territoire ne sauraient être atteints, tous ensemble, par la grève, qui ne pourrait jamais être déclarée que dans une petite région ».

Le rapporteur de la Commission de l'Union estime bien que « la possibilité d'une grève générale corporative est dans l'ordre des choses », mais la même possibilité de constitution d'une Caisse d'assurance contre la grève va obliger, inévitablement, les Organisations ouvrières à combiner des mouvements d'ensemble de plus en plus considérables, et les entraîner, de gré ou de force, à sortir du cadre corporatiste, et à constituer des fédérations d'industrie.

Un excellent aveu à

retenir : l'impuissance momentanée et absolue de constituer cette Caisse-grève corporative.

En ce qui concerne l'assurance à la Caisse Mutuelle industrielle et Commerciale, il semble que les Maîtres Imprimeurs n'aient pour elle, aucun enthousiasme. La prime à payer est trop considérable, et, au Congrès des Maîtres Imprimeurs de la région du Centre, l'un d'eux déclara catégoriquement que « l'intérêt des Maîtres Imprimeurs à l'égard d'une telle caisse était de s'assurer le plus tard possible ».

Devant l'impossibilité momentanée de faire fonctionner la Caisse-grève, la Commission de l'Union préconise l'organisation d'une assurance contre le chômage, dans la croyance que le jour où elle sera réalisée « le motif le plus dangereux de la grève aura disparu et que toute autre assurance contre la grève sera inutile ».

Le journal patronal déclare qu'actuellement l'ouvrier peut atténuer la misère causée par la maladie avec l'aide des Sociétés de Secours mutuels ; que la loi sur les accidents, bien qu'imparfaite encore, assure les moyens d'existence à la victime d'un accident professionnel ; et qu'enfin une loi prochaine assurera une vieillesse digne à une longue vie de travaux.

En veine de tendresse, le porte-parole de l'Union ajoute « Il ne faut pas craindre de le dire, c'est une grande injustice sociale, que l'ouvrier le plus valide et le plus désireux de trouver à s'occuper ne puisse même pas avoir la certitude d'avoir du travail, alors que ce seul travail peut assurer son existence. »

Quand on pense que ce sont les patrons les plus résolument adversaires des revendications ouvrières qui contresignent ces paroles, on reste rêveur. Les fédérés du Livre, pour

diminuer le chômage, ont fait une grève très rude pour obtenir la journée de neuf heures. Et ils ont trouvé en face d'eux, tous, ou presque tous les membres du Comité de l'Union des Maîtres Imprimeurs !

Ne récriminons pas, et voyons le projet d'assurance contre le chômage. Il contient, en germe, une idée intéressante.

Les patrons proposent d'assurer le chômage involontaire comme on assure les accidents ou l'incendie. Ce chômage involontaire, disent-ils, par son caractère fortuit et accidentel, constitue un risque, et tout risque est assurable. Et les patrons voudraient voir se constituer une Société d'assurances à primes fixes.

Voici leur hypothèse : L'indemnité de chômage serait de 50 % du salaire et, comme dans l'assurance-accidents, proportionnelle au salaire ; l'industriel n'assurerait que les ouvriers ayant un certain temps de présence chez lui. Cette durée de présence, point très intéressant, n'est pas fixée.

Ce projet n'a de brillant que l'apparence. Si sa loyauté n'était pas suspecte, si la bourgeoisie était capable de réaliser pour tous les travailleurs, un pareil projet, il aurait une répercussion profonde sur la vie ouvrière.

Mais on s'imagine difficilement les industriels faisant des sacrifices volontaires pour conserver des ouvriers dont l'existence leur est totalement indifférente.

Les déclarations des Maîtres Imprimeurs au Congrès de Marseille ont été catégoriques.

Ce qu'ils espèrent,

c'est avoir à leur disposition, à la faveur de promesses illusoires, des serviteurs dociles et résignés, prêts à trahir leurs camarades.

Nous commençons à comprendre. Il y a bien longtemps qu'on nous montre la lanterne magique et nous nous fatiguons les yeux pour ne rien voir. Si vous allumiez un peu la lanterne, messieurs les Maîtres Imprimeurs !

Henri Normand